



MARSEILLE

Le Groupe Almoviva Santé verse la « prime Macron »

Le groupe marseillais Almoviva Santé a décidé de verser la « Prime Macron », une prime exceptionnelle d'un montant de 200 euros pour ses collaborateurs. Cette prime exceptionnelle, exonérée de toutes charges sociales et non soumise à

l'impôt sur le revenu, sera versée en février 2019. Cette prime sera modulée en fonction de trois critères de calcul, à savoir au prorata du temps de présence, la durée du temps de travail et sous condition de présence au 31 décembre 2018. A l'écoute de

ses équipes, le groupe Almoviva Santé s'engage et souhaite contribuer au pouvoir d'achat de ses 4000 salariés. Le groupe gère 35 cliniques en France, dont 18 en Région Sud. ■

